

Congé spécial aux soldats-agriculteurs

Ottawa, 26 (Communiqué) — Un congé spécial sera accordé ce printemps aux soldats qui ont l'expérience des travaux de la ferme, dans le but de contribuer à l'énorme tâche qui incombe au Canada de produire des aliments pour les armées de l'Empire. Les grandes lignes de ce projet ont été annoncées cette semaine au quartier général de la Défense nationale à Ottawa.

Ce congé spécial a pour but de permettre aux soldats qui sont habitués aux travaux agricoles de se rendre dans leur famille aider à l'ensemencement des récoltes et aux autres travaux saisonniers qui ont rapport à la préparation de la terre pour les récoltes. Ce congé durera six semaines au maximum et pourra être annulé à n'importe quel moment.

Ceux qui auront droit à ce congé de l'ensemencement sont les soldats des effectifs du pied de guerre de l'intérieur dans les dépôts, les membres de la garde des vétérans du Canada à l'exception des unités affectées au service des opérations dans les régions militaires de l'Atlantique et du Pacifique, et le personnel supplémentaire des dépôts; font exception toutefois ceux qui sont sur le point d'être dirigés vers les centres d'instruction élémentaire ou ceux qui achèvent leur instruction supérieure ou leur instruction technique.

Les soldats qui bénéficieront de ce congé spécial de l'ensemencement ne recevront pas de soldes ni d'allocations durant leur absence, non plus que des allocations de subsistance, de transport ou autres.
